

## Orgue de l'Église Saint-Maurice - Programme de restauration - Demandes de subventions

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :** La Ville de Besançon a entrepris depuis plusieurs années une campagne de restauration des orgues classés, propriété de la Ville. Ainsi les orgues de l'Eglise Sainte-Madeleine, de l'Eglise Saint-Pierre, de l'Eglise Saint-François Xavier, du Temple Saint-Esprit ont été rénovés et peuvent désormais être utilisés par des instrumentistes de renom lors de concerts.

La restauration de l'orgue de l'Eglise Saint-Maurice s'inscrit dans cette action et s'effectuera sur deux exercices (2005 et 2006). La maîtrise d'ouvrage est assurée par le propriétaire.

Le budget de l'opération s'élève à 450 000 € TTC et s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Etudes et projets	16 691,43 € HT	Etat (30 %)	112 876,23 €
TVA	3 271,57 €	Région (30 %)	112 876,23 €
Travaux (tranche unique)	332 976,18 € HT	Département (20 %)	75 250,82 €
Honoraires sur suivi de travaux (DET, RDT, DDOE)	15 407,47 € HT	Ville (20 %)	75 250,82 €
Provisions pour hausses de prix et autres dépenses afférentes à des prestations hors marché	11 179,09 € HT	TVA	73 745,90 €
TVA	70 474,26 €		
<b>TOTAL</b>	<b>450 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>450 000,00 €</b>

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce programme de restauration ainsi que son plan de financement,
- autoriser M. le Maire à solliciter les participations financières de l'Etat, du Département du Doubs et de la Région de Franche-Comté, à les inscrire à réception des notifications attributives en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant aux imputations 13.324.1321/1322/1323.509-10032 et en dépenses sur l'imputation 23.324/2316.509.10032.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions n° 5 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 7 juin 2005.*